



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-143834>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **24-143834**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Métropole Aix-Marseille Provence

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Maintenance et modernisation des dispositifs de sécurité incendie sur les sites de la Métropole Aix-Marseille-Provence

**Description** : L'accord-cadre porte sur la maintenance et la modernisation des réseaux incendie dans le cadre de la réglementation sur la sécurité incendie sur l'ensemble des sites de la Métropole. La description précise du besoin figure au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

**Identifiant de la procédure** : 8c0807e9-19af-4f70-b1bc-06864a06f436

**Avis précédent** : dd3fa84c-7c05-41cc-9940-6913df7bbd42-03

**Identifiant interne** : 72240129

**Type de procédure** : Ouverte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 50700000 Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 50600000 Services de réparation et d'entretien des matériels de défense et de sécurité

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale** : Métropole Aix-Marseille-Provence 58 bd Charles LIVON

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13007

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** : L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 216213 et R. 216214 du Code de la commande publique. Les modalités d'émission des bons de commande figurent au CCAP. L'accord-cadre est passé pour un montant Minimum de 50 000 Euros HT soit 60 000 Euros TTC et pour un montant Maximum de 2 000 000 Euros HT soit 2 400 000 Euros TTC sur une durée ferme de 48 mois à compter de sa notification. Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite utiliser sa commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion socio-professionnelle. La démarche d'insertion, prévue et détaillée dans le CCAP, constitue une condition d'exécution du marché en application de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique. Afin de faciliter la mise en oeuvre des objectifs d'insertion, la Métropole Aix-Marseille-Provence a prévu un appui technique défini dans le CCAP. D'autre part, conformément à l'article R. 214219 du code de la commande publique, les opérateurs économiques sont autorisés à se présenter en candidat unique ou dans le cadre d'un groupement conjoint ou solidaire. La forme du groupement après l'attribution du marché n'est pas imposée. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. En cas de paiement sur compte individuel, une répartition de paiement entre chacun des membres doit obligatoirement être fournie en amont de toute demande de règlement. S'agissant de la remise des plis, conformément à l'article R. 21516 du code de la commande publique, en cas de transmissions successives de plis, seul le dernier pli reçu sera analysé par l'acheteur. En effet, quelle que soit la nature des transmissions successives, seul est ouvert le dernier pli reçu par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des plis. Par conséquent, le dernier pli reçu par l'acheteur devra comporter l'ensemble des pièces de la candidature et de l'offre exigées par le règlement de consultation : La recevabilité des candidatures est examinée en application des articles R. 21441 et suivants du code de la commande publique. Les éléments relatifs à la candidature sont listés à l'article "Pièces de la candidature" du règlement de consultation. Les éléments relatifs à l'offre sont listés à l'article "Pièces de l'offre" du règlement de consultation.

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 950,757.2 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 2,000,000 Euro

### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires** : Les pièces constitutives du marché sont consultables à la Direction de la Commande Publique après prise de rendez-vous préalable dans le respect des dispositions de l'article R.2181-3 du code de la commande publique

**Base juridique** :

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Maintenance et modernisation des dispositifs de sécurité incendie sur les sites de la Métropole Aix-Marseille-Provence

**Description** : L'accord-cadre porte sur la maintenance et la modernisation des réseaux incendie dans le cadre de la réglementation sur la sécurité incendie sur l'ensemble des sites de la Métropole. La description exhaustive du besoin figure dans le CCTP.

**Identifiant interne** : 72240129

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 50700000 Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )** : 50600000 Services de réparation et d'entretien des matériels de défense et de sécurité

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début** : 09/12/2024

**Durée** : 48 Mois

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 950,757.2 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 2,000,000 Euro

### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires. Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : Valeur technique: \* Sous-critère 1 : « Adéquation des moyens humains et matériels mis à disposition par le candidat pour la réalisation de prestations objets du marché » 40 % \* Sous-critère 2 : 60 % « Pertinence du mode opératoire proposé pour les prix : - C6 « Déplacement d'un poteau à incendie DN 100 (dépose et repose, sans fourniture) y compris terrassement et remblaiement en 0/20, pour un déplacement d'une longueur de 2ml ainsi que la fourniture et la pose de la conduite, des pièces de raccordement et la réfection provisoire de la voirie » - D4 « Fourniture et pose d'une bouche à incendie complète (vanne, trombone, entretoise, raccord keiser, coffre et porte) y compris toutes sujétions de pose »

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Description** : Valeur environnementale: « Performances en matière de réutilisation de matériaux et de recyclage des déchets générés sur site »

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours** : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca, 13002 MARSEILLE Téléphone : 04 91 13 48 13 Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est

recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille Provence

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis :** 1,149,266 Euro

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** SAUR

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** OFFRE SAUR

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**Valeur du résultat :** 1,149,266 Euro

**La valeur de la sous-traitance est connue :** non

**Le pourcentage de la sous-traitance est connu :** non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** Z240444F00

**Titre** : Maintenance et modernisation des dispositifs de sécurité incendie sur les sites de la Métropole-Aix Marseille-Provence

**Date à laquelle le lauréat a été choisi** : 12/11/2024

**Date de conclusion du marché** : 09/12/2024

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre** : oui

**Organisation qui signe le marché** : Métropole Aix-Marseille Provence

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues** :

**Type de soumissions reçues** : Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues** : 4

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : Métropole Aix-Marseille Provence

**Numéro d'enregistrement** : 20005480700017

**Département** : 13

**Adresse postale** : 58 Bd Charles Livon

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13007

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr

**Téléphone** : 0488788812

**Adresse internet** : <https://ampmetropole.fr>

**Profil de l'acheteur** : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui signe le marché**

### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Marseille

**Numéro d'enregistrement** : 17130005600024

**Adresse postale** : 31 rue Jean-François LECA

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13002

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Point de contact :** Tribunal Administratif de Marseille

**Adresse électronique :** greffe.ta-marseille@juradm.fr

**Téléphone :** +33491134813

**Télécopieur :** +33 491811387

**Adresse internet :** <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** SAUR

**Numéro d'enregistrement :** 33937998405975

**Adresse postale :** 341 Av des Olivarello Parc d'Activité de la Gandonne

**Ville :** SALON DE PROVENCE

**Code postal :** 13300

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots :** LOT-0001

**Le lauréat est coté sur un marché réglementé**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis :** 4da07e75-1fd4-437a-b7c5-af2a37e9f1fc - 01

**Type de formulaire :** Résultats

**Type d'avis :** Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 20/12/2024 à 15:32

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 20/12/2024